RESTRUCTURATION DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE "VAUROUZÉ" AU MANS

Maîtrise d'ouvrage
CROUS DES PAYS DE LA LOIRE

Lieu
Mans (44)

LE PROJET

Domaine Logements
Type de marché Public
Type de construction Extension + Réhabilitation
Procédure construction Loi MOP / CCP

TYPE D'INTERVENTION

Programmation

LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Economiste Beaumont Ingénierie

QUELQUES CHIFFRES

Surface bâtiment 12524
Année de début 2023
Année de fin En cours

LA MISSION

Etudes de faisabilité.

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

La Cité Universitaire a été construite au cours des années 1967. Le site a subi depuis les années 1992 jusqu'à ce jour des opérations d'entretien consécutives (réfections des étanchéités, remplacement des menuiseries extérieures., réfection et rénovation des réseaux, réhabilitation légère intérieures, travaux de mise en accessibilité, ...) pour permettre de maintenir le patrimoine en état et fonctionnel en lien avec ses usages.
Aujourd'hui, les usagers et usages évoluent, le site se trouve dans un état de vétusté, d'obsolescence, de coût d'entretien qui amène la maitrise d'ouvrage à ouvrir une réflexion globale sur un projet et une éventuelle possibilité de réhabilitation du patrimoine de la Cité Universitaire.
Les enjeux sont les suivants :
– Créer un nouvel outil à l'échelle du site (4 zones identifiées : espaces logements/communs publics/extérieurs/techniques) adapté aux besoins, évolutifs, de qualités architecturales et urbaines, marqueur de l'identité du Crous et signal urbain ;
– Disposer de bâtiments répondant aux respects des règlementations en cours et notamment énergétiques, se conformant également aux exigences du CROUS, pour inscrire le projet immobilier, social et économique, dans une démarche de développement durable. Et ce, afin de proposer un projet économique efficace, socialement équitable, et écologiquement fiable prenant en compte le bien être de chacun, qu'il soit une personne en situation de handicap ou un professionnel ;
– Fédérer les équipes autour d'un projet global, en cohérence avec les opérations connexes en cours et dans la continuité d'activité ;
– Proposer des conditions d'utilisation et de travail optimales pour les personnels/usagers, en disposant de locaux, d'espaces répondant aux normes du droit du travail ainsi qu'aux exigences d'hygiène, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de sécurité incendie et acoustique.